

Liste des Délibérations de la séance du
Conseil municipal du 06 Juillet 2026 à 19h00

- Délibération n°1 – Désignation du secrétaire de séance – Approuvée.
- Délibération n°2 – Approbation du PV du Conseil Municipal précédent – Approuvée.
- Délibération n°3 – Demande de subvention DETR pour Eglise du Bournaguet – Approuvée.
- Délibération n°4 – Demande de subvention LEADER pour Voie verte – Approuvée.
- Délibération n°5 – Avis sur le projet d'implantation d'un méthaniseur sur la commune de Villesèque – Approuvée.

PROCES VERBAL
SCEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JUILLET 2026 à 19h00

A- Ordre du jour :

1- Désignation du secrétaire de séance :

L'an deux mille vingt-six et le 06 Juillet à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :
Monsieur Pascal LAVAU, Maire.

Présents : Jean-Pierre CARDOSO. Rémi DEBAYE. Philippe HASSON. Damien JOSSE. Vincent PONS. Benoit SADOUX. Charlotte BERTIN. Anne CAMPERGUE. Christelle MAZEYRIE. Valérie RICARD. Laurence SEGONNES RIGAL.

Absents : Néant.

Procurations : Morgan BABOULENE. Marie DAVID. Sonia GOURVELLEC.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour assurer la rédaction du procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESIGNER Rémi DEBAYE membre du Conseil Municipal, en qualité de secrétaire de séance pour la présente réunion.

VOTE : POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

2- Approbation du PV du Conseil Municipal précédent :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 Juin 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 Juin 2026, et après en avoir délibéré :

- Considérant que le procès-verbal reflète fidèlement les débats et décisions prises lors de ladite séance,
- Considérant qu'aucune observation ou modification n'a été formulée,

DÉCIDE :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 10 Juin 2026 tel qu'il a été présenté.

VOTE POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

3- Demande de subvention DETR pour Eglise du Bournaguet :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'alerte d'un artisan de la commune de Trespoux-Rassiels, sur le mauvais état de la voûte de l'église du Bournaguet et sur les conseils d'un architecte, un arrêté de fermeture temporaire a été pris concernant cet édifice.

Des devis ont été établis afin de consolider cette voûte, procéder au remplacement des abat-sons ainsi que remplacer des ouvertures (vitres claires). Il demande donc au Conseil municipal de délibérer pour la remise en état de cette église et pour solliciter l'octroi de la DETR 2026 afin de pourvoir réaliser ces travaux. Le coût total des travaux s'élève à 95 965 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite l'octroi de la DETR pour la remise en état de l'église du Bournaguet. Il autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention.

Plan de financement prévisionnel :

Coût total de l'opération H.T: **95 965,00 €**

Demandes de subventions :

- DETR : 10,42 %	10 000,00 €
- Service Patrimoine Départemental : 22,93 %	22 000,00 €
- REGION OCCITANIE : 7,19 %	6 900,00 €
- Fondation du Patrimoine : 6,25 %	6 000,00 €
- FONDS PROPRES COMMUNE : 53,21 %	51 065,00 €

TOTAL H.T : **95 965,00 €**

VOTE POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

4- Demande de subvention LEADER pour Voie verte :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dépenses relatives à la création des voies vertes sont éligibles au programme LEADER (Liaison Entre Actions et Développement de l'Economie Rurale) dispositif de l'Union Européenne. Le projet de voie verte alternative à la Départementale 27 pour les piétons et cyclistes en cours d'étude est donc éligible à ce financement à hauteur de 70 000 euros maximum.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'octroi du LEADER pour la phase 2 de la création de la voie verte, une voie de communication qui reliera les hameaux entre eux, avec un réseau maillé qui desservira les pôles publics que sont l'école, la mairie, le multiservices et les équipements sportifs de la commune. Cette voie verte permettra aux usagers de se déplacer à pied, à bicyclette avec un haut niveau de sécurité et de confort, elle sera exclusivement réservée à une circulation non motorisée. Cette phase du projet reliera l'actuelle voie verte à la croix de Rigal. Un garage à vélo sera installé au bout de cette voie (Route de Flottes) et donnera aux utilisateurs la possibilité de terminer leur parcours vers Cahors en utilisant le réseau de transport urbain de la Communauté de Communes du Grand Cahors ou bien de terminer en vélo. Ce dernier tracé borde la Départementale sur 600 m de long et imposera de délimiter une zone urbaine destinée à réduire la vitesse des véhicules circulant aux abords de la voie verte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention.

Plan de financement prévisionnel :

Coût total de l'opération H.T: **400 440,00 €**

Demandes de subventions :

- Fonds Européens 16% :	63 257,00 €
- D.E.T.R 25%	100 110,00 €
- Fonds de concours du GC 10%	40 044,00 €
- FAST : 29 %	116 941,00 €
- Part commune 20%	80 088,00 €

TOTAL H.T : **400 440,00 €**

VOTE POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

5- Avis sur le projet de méthanisation sur la commune de Villesèque :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,
Vu le dossier présenté par M. RIBYNSKI Nicolas relatif à la création d'une unité de méthanisation sur la commune de Villesèque,
Vu les documents techniques et l'étude d'impact environnemental fournis,
Vu les observations recueillies lors de la consultation publique,

Considérant :

- Les risques potentiels pour la qualité de vie des riverains (nuisances olfactives, bruit, trafic routier accru),
- Les incertitudes sur les impacts environnementaux (pollution des sols et des eaux, atteinte à la biodiversité),
- L'inadéquation du projet avec les orientations d'aménagement et de développement durable de la commune,
- Les inquiétudes exprimées par une partie significative de la population locale,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- D'émettre un avis défavorable au projet de création d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Villesèque,
- De transmettre la présente délibération à Mme la Préfète,
- De demander que toute décision finale prenne en compte les réserves et arguments exprimés par la commune.

VOTE POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
FAIT ET DELIBERE JOUR ET AN QUE DESSUS

Version pouvant être modifiée d'ici le 20/07/2026.

B- Questions diverses :

Accueil du public.

Pascal LAVAUUR explique le déroulement de la réunion afin que chacun ait un le temps de s'exprimer sur le projet d'implantation d'un méthaniseur sur la commune de Villesèque.

1) Un jeune médecin est intéressé de s'installer sur la commune de TRESPOUX-RASSIELS à la fin de ses études (dans 5 ans) sous un contrat **CESP** (Contrat d'Engagement de Service Public) qui lui permettra d'obtenir une aide financière durant les 1ères années de pratique puisque nous sommes situé sur une zone ZAC (**Z**ones d'**A**ction **C**omplémentaire) et ZIP (**Z**ones d'**I**ntervention **P**rioritaire). Ces zones sont des classifications utilisées par les Agences Régionales de Santé (ARS) en France pour identifier les territoires où l'offre de soins est insuffisante.

Les aides financières pour l'installation dans ces zones incluent des contrats d'engagement de service public (CESP) et d'autres dispositifs incitatifs.

Ces classifications sont essentielles pour garantir une répartition équitable des soins et pour encourager l'installation de médecins dans les zones les plus nécessitantes.

2) En attendant que cette piste se confirme, la Mairie a signé une convention avec LIVI pour tester un dispositif de téléconsultations 24h/24 et 7j/7 avec ou sans rdv jusqu'à la fin de l'année 2026. La 1^{ère} année est gratuite et le dispositif de communication est fourni par LIVI.

3) L'installation du locker de Mondial Relay est prévue au bord du chemin dépose minute de l'école le 10 Juillet à 7h00.

4) Application de covoiturage « J'ai une place » prévue pour l'automne. 1ère présentation aux élus qui les a bien convaincus. Une nouvelle présentation est prévue en Octobre 2026. Application très agile et solidaire (sans frais et sans rémunération). Les 6 premiers mois sont gratuits puis cela coûtera 1€ par habitant et par an à la commune de Trespoux-Rassiel.

5) Présentation de la liste des plus de 60 ans recensés sur la commune. Christelle MAZEYRIE souhaite mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde en indiquant les personnes fragiles et donc à risque qu'il faudra contacter pendant les périodes de canicule. Mettre en place une procédure pour les personnes les plus fragiles : d'accéder peut-être dans la salle du Bournaguet qui est la seule salle climatisée de la commune.

6) Lecture par Pascal LAVAUUR d'une note qu'il a rédigée sur le sujet de construction d'un méthaniseur à Villesèque. Il ouvre ensuite le débat en donnant la parole au conseil qui donne des informations sur les conséquences de cette installation (pollution de l'eau, de la terre, de l'air, le risque incendie, la quantité d'eau utilisée, la façon de faire passer ce projet, dimension du projet qui paraît disproportionnée...).

7) Pascal LAVAUUR demande l'avis à chaque élu l'un après l'autre :

Jean-Pierre CARDOSO : fait un retour sur ce qu'il a entendu lors de la réunion publique à Villesèque et émet des doutes sur les éléments donnés par le porteur du projet qui selon lui n'est pas assez « carré ».

Valérie RICARD : était présente à la réunion du 30/06 avec les élus concernés à la salle des fêtes de Villesèque. C'est un permis d'Etat donc la décision revient à l'Etat. La commune n'a pas de pouvoir de décision sur ce sujet. Le périmètre d'épandage mérite d'être corrigé car il n'est pas clair. L'importance de la culture des cives est surprenante et représente les 2/3 d'apports du méthaniseur contre 1/3 seulement pour les effluents de la ferme Rybinski. Ce sont des cultures intermédiaires entre deux cultures vivrières qui ont pour effet indésirable d'épuiser les sols. Le réseau gaz de GRDF est prévu depuis l'abri bus de Villesèque jusqu'à Lacapelle Cahors en passant par Trespoux-Rassiel et la D27. Pourquoi ne pas passer par la RD653 ?

L'impact pour la commune est énorme. La consultation et l'avis du Scot compétent en la matière pourrait être sollicité avant une décision finale de Mme la Préfète.

Christelle MAZEYRIE : je m'interroge sur les éléments erronés apparus rapidement : propriétaires, environnement et fracture créée au sein des communes. Le vivre ensemble est important. Le discours d'Emmanuel RIBYNSKI était poignant. Je suis contre ce projet.

Laurence SEGONNES RIGAL : je suis septique en considérant la tenue de la ferme du pétitionnaire. A-t-il les capacités à gérer ce projet ? Je suis inquiète des conséquences sur l'environnement.

Benoît SADOUX : problème de sols perméables, conséquences sur l'environnement... Entre 8 et 11 millions d'euros investis, et si ce projet échoue ?

Pascal LAVAUUR : j'ai alerté le Président de la Communauté de Communes du Grand Cahors et le Président de la basse vallée du LOT et du Vignoble. Ils n'étaient pas tenus au courant de ce projet. Vivien COSTES a échangé avec GRDF. GRDF est très favorable au projet.

Rémi DEBAYE : je ne comprends pas l'utilité de ce projet. Si c'était pour de l'autoconsommation ok mais là ce n'est pas utile de faire aussi grand.

Charlotte BERTIN : je suis très inquiète par rapport à la pollution de l'eau. Les propriétaires ne sont pas avertis que leur terrain est prévu pour l'épandage. Ce projet empêchera de jeunes agriculteurs à s'installer. Je suis contre.

Philippe HASSON : au début j'étais pour mais l'installation est surdimensionnée. Le porteur du projet est selon moi irresponsable. Ces gros financements sont inquiétants. Peut-être accompagné ou piloté par des investisseurs ? VERTIGO ENR est une filiale de TOTAL. L'unité de méthanisation de BioVilleneuve.

située sur la zone Laboulbène à Villeneuve-sur-Lot est passée sous le giron du groupe TotalEnergies en avril 2021, et elle est sous le coup d'une mise en demeure de la préfecture de Lot-et-Garonne pour sa mise en conformité. En conclusion c'est déplorable.

Anne CAMPERGUE : je n'ai rien à rajouter à tout ce qui a été dit. Je m'oppose à ce projet.

Damien JOSSE : les conséquences sur l'environnement m'inquiètent, la gestion de ce projet m'inquiète, le comportement du porteur du projet m'inquiète. Quel est le poids de notre avis ? Pascal LAVAUUR lui répond que ce sera déterminant pour Mme la Préfète.

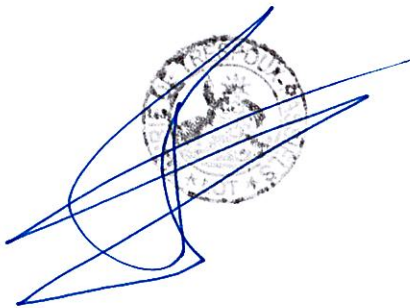
Vincent PONS : Je ne connaissais pas les détails de ce projet avant ce soir donc je n'avais pas d'opinion. Après avoir entendu toutes ces informations je suis contre.

Il est précisé l'avis des 3 membres qui ont donné procuration : contre.

Le Conseil Municipal de TRESPoux-RASSIELS rendra un avis défavorable au projet d'installation d'une unité de méthanisation sur la commune de Villesèque et un document détaillé sera remis à la Préfecture du LOT avant le 30/07/2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Pascal LAVAUUR



Le Secrétaire de séance,
Rémi DEBAYE

